

Accord constitutionnel

J'exhorte donc tous les députés à appuyer la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui de sorte que ce processus important puisse débiter sans délai.

Des voix: Bravo!

M. Murphy: Madame la Présidente, je n'ai pas l'intention de retarder le débat, et je m'excuse auprès du député de Windsor-Ouest (M. Gray) qui, je le sais, voudrait intervenir. Une chose cependant me préoccupe à propos de la motion à l'étude. Ce n'est pas tant une réponse immédiate que je voudrais obtenir du leader du gouvernement à la Chambre et vice-premier ministre (M. Mazankowski), mais plutôt l'assurance que le comité pourra envisager de tenir des audiences au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et peut-être dans toute province qui ne mettrait pas sur pied ses propres audiences publiques.

La participation publique était un aspect principal de ce qu'a promis le premier ministre (M. Mulroney) dans son discours au pays à la suite de l'entente de l'Édifice Langevin. J'estime important, surtout pour les deux territoires, que les citoyens qui n'ont pas les moyens de venir jusqu'à Ottawa aient la possibilité d'exprimer publiquement leurs préoccupations à ce sujet.

M. Mazankowski: Madame la Présidente, nous avons voulu concentrer le débat dans la capitale du pays, comme on l'avait fait déjà. Je crois que nous pouvons bénéficier dans une certaine mesure de l'expérience acquise les années précédentes. A ce moment-là, la Salle 200 de l'Édifice de l'Ouest était clairement devenue le foyer du processus constitutionnel. Je pense que des dispositions peuvent être prises dans le cas des personnes qui désirent se déplacer, si le comité souhaite entendre certains témoins.

Pour un certain nombre de raisons, le gouvernement n'a pas l'intention de permettre au comité de se déplacer. Nous croyons que les modalités et l'organisation de ces déplacements créeraient des problèmes pratiquement insurmontables. Cependant, il ne fait aucun doute qu'il est possible de prendre des dispositions qui, espérons-le, faciliteront les choses et donneront satisfaction à ceux qui désirent être entendus par le comité comme l'a dit le député.

M. Nickerson: Madame la Présidente, ma question est essentiellement la même mais il faut qu'elle figure au compte rendu.

Je suis très heureux de la motion qui nous est présentée aujourd'hui. J'espère qu'elle sera adoptée rapidement. Je pense que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a tout à fait raison lorsqu'il affirme qu'il n'y a pas lieu que le comité parcoure le pays d'un bout à l'autre et que les audiences doivent être concentrées à Ottawa. Cependant, j'aimerais qu'il nous garantisse officiellement que rien dans la motion n'empêchera les représentants des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon de faire valoir leur point de vue devant le comité. Comme nous le savons tous, l'Accord de Langevin ne sera pas acceptable pour la population du Nord canadien tant que certaines modifications n'y auront pas été apportées.

• (1030)

M. Mazankowski: Madame la Présidente, pour répondre brièvement, disons qu'il est évident que ces représentants pourront être entendus s'ils le désirent.

M. Johnston: Madame la Présidente, je crois comprendre que plusieurs provinces ne tiendront pas d'audiences publiques. S'il devait y en avoir dans toutes les provinces, alors il ne serait plus du tout nécessaire, à mon avis, de faire voyager un comité dans tout le pays. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) peut-il nous dire quelles provinces, pour l'instant, à sa connaissance, vont tenir des audiences publiques? Va-t-il proposer que, dans les régions de notre pays où les gens n'auront pas l'occasion de s'entretenir avec des représentants élus, on pourrait envisager qu'au moins un sous-comité de ce comité aille dans cette province déterminée?

M. Mazankowski: Madame la Présidente, le député, et je sais qu'il est bien intentionné, pose une question un peu hypothétique. Comme il l'a dit, certaines provinces peuvent ne pas tenir d'audiences. Nous n'en sommes pas sûrs. Il y a eu des discussions...

M. Murphy: Et l'Alberta?

M. Mazankowski: Initialement on peut penser qu'il risque de ne pas y en avoir. Mais je ne suis pas certain que c'est ce qui se passera finalement. Aussi il est très difficile de juger si toutes les provinces ou seulement certaines vont tenir ces audiences publiques.

Dans une certaine mesure, le comité aura carte blanche. Il a la possibilité de créer des sous-comités pour effectuer certains travaux. C'est peut-être une solution qu'on pourra envisager plus tard.

Je tiens à répéter à nouveau qu'à mon avis, il est essentiel, étant donné l'importance de cette question et le fait qu'il faut veiller à ce que l'intérêt soit concentré sur un comité qui est réellement disposé à régler cette question, que celui-ci demeure en un seul endroit. D'après l'expérience passée, cela a donné de très bons résultats. On a réalisé un bon nombre de compromis. Je ne suis pas certain qu'on ait insisté beaucoup à ce moment-là pour que le comité se déplace dans tout le pays, mais je sais qu'on l'avait proposé. De manière générale, on avait estimé, je pense, que tous ceux qui voulaient être entendus au cours de ces processus l'avaient été. Ce serait également notre intention dans le cas présent.

M. Johnston: Madame la Présidente, si je peux me permettre, je trouve que cette réponse est assez embrouillée.

M. Mazankowski: C'était une question embrouillée.

M. Johnston: Je ne pense pas qu'elle l'était particulièrement. Ce que je veux dire essentiellement c'est que lorsqu'on apprendra qu'il n'y aura pas d'audiences publiques dans ces provinces, le vice-premier ministre va-t-il approuver l'idée d'envoyer au moins à ces provinces un sous-comité du comité? De cette façon, les Canadiens qui ne peuvent pas se permettre de parcourir jusqu'à 3 000 milles pour comparaître devant le comité auront la possibilité de communiquer leurs idées à leurs représentants élus.